



Règlement intérieur du TAGGS

1. Les archers sont adhérents au club du T.A.G.G.S.
2. Les archers doivent souscrire une licence en accord avec l'affiliation du club et de la F.F.T.A.
3. Les archers doivent avoir une tenue correcte de sport à l'entraînement et doivent porter la tenue du club lors des compétitions de la F.F.T.A.
4. Il est interdit toute manifestation ou discussion à caractère politique ou confessionnel ou toute disposition présentant un caractère discriminatoire dans l'organisation et dans la vie de l'association.
5. En l'occurrence le port de tout signe ostentatoire d'appartenance à une religion ou à un mouvement confessionnel, politique ou sectaire est prohibé en tout lieu de l'exercice de l'association.
6. Les chewing-gums et les cigarettes (même électronique) sont interdits pendant les entraînements.
7. Le matériel prêté par le club sera tenu en bon état et rendu à la fin de l'année sportive.
8. Les archers devront respecter les mesures de sécurité dans le club(ne pas courir pour aller chercher les flèches, ne pas dérégler les arcs d'autres archers, ne pas traîner les pieds, ne pas enlever les flèches en cibles en faisant face pour éviter un accident).
9. La vie du club dépend de chacun. Il est souhaitable que chaque archer participe à l'organisation des manifestations au calendrier du club, un chèque de caution de 50€ sera demandé à l'inscription et rendu aux archers en cas de participation à l'organisation des concours.
10. La politesse, le respect et le fair-play seront de mise dans le club.

Le Bureau.